

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

Second projet de résolution numéro SPR01-2026 accordant un certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2025-2837 pour la propriété située au 70, rue Simonds Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PPR07-2025

AVIS est donné de ce qui suit :

1. Qu'à la suite de l'assemblée publique de consultation du mercredi 17 décembre 2025, le conseil a adopté, le 19 janvier 2026, le second projet de résolution numéro SPR01-2026 accordant un certificat d'autorisation pour enseigne numéro 2025-2837 pour la propriété située au 70, rue Simonds Nord, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PPR07-2025.

2. Que l'objet du projet de résolution prévoit que l'affichage sur le bâtiment ou le terrain doit respecter les dispositions en vigueur à la réglementation d'urbanisme sauf pour les éléments suivants :

- Un total de quatre (4) enseignes sur le bâtiment;
- Une enseigne d'une largeur pouvant aller jusqu'à 12,68 mètres;
- Une enseigne d'une largeur pouvant aller jusqu'à 12,95 mètres; et
- Une enseigne d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 3,66 mètres.

3. Que les dispositions mentionnées à l'article 2 du présent avis peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes habiles à voter de la zone visée, soit la zone commerciale FI01C (secteur situé au nord de la rue Principale, au sud du boulevard David-Bouchard Nord et de part et d'autre de la rue Simonds Nord) et des zones contiguës DI01C, EI04C, EH04C, EH05C, FH01C, EI01R, EI02R, EI05R, FI03R, FI17R, FI16R, FI14C et FI10C étant situées au sud du 9^e Rang Ouest, au nord de la rue Principale, à l'ouest des rues Évangéline et Saint-Jude Nord ainsi qu'à l'est du boulevard David-Bouchard Nord afin que le projet de résolution qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, RLRQ, c. E-2.2.

4. Que la description de la zone visée ainsi que les zones contiguës ou l'illustration de celles-ci peuvent être consultées au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

5. Que les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées d'une zone, y compris les personnes morales, qui ont le droit de signer une demande à l'égard d'une disposition du projet de résolution et la façon dont elles peuvent exercer ce droit, peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, 87, rue Principale à Granby, durant les heures normales d'ouverture de bureau.

6. Que, pour être valide, toute demande doit :

- 1° Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et, le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- 2° Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21;
- 3° Être reçue au bureau de la municipalité, 87, rue Principale, Granby, au plus tard le **31 janvier 2026**.

7. Que la disposition du second projet de résolution qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans la résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

8. Que le second projet de résolution numéro SPR01-2026 peut être consulté sur le site web de la Ville au www.granby.ca/fr/reglements-municipaux, sous la rubrique « Règlements d'urbanisme » et au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale à Granby, Québec, aux heures normales de bureau.

Donné à Granby, ce 23 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 23 janvier 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 23 janvier 2026.

La greffière adjointe,

M^e Sabrina Béland